

Angèle GOZZI, épouse GUILLIN
15 avenue des Bouiards
45500 GIEN
angele.guillin@gmail.com
06 21 99 61 29

A Gien, le 23 Juin 2024

Requête PLU
Demande zone constructible parcelle cadastrale n°1345

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je soussignée Angèle GOZZI, épouse GUILLIN, vous prie de bien vouloir examiner ma requête de modification du PLU avec attention.

Après un partage familial, je suis propriétaire depuis Mai 2024 d'une parcelle de 3000m² sise au lieu dit "Chioso alla Chiesa" sur la commune d'Appietto sous le numéro cadastral référencé n°1345.

J'ai grandi et j'ai fait ma scolarité d'abord à Appietto puis à Ajaccio avant de partir suivre des études à Paris. J'ai passé chaque année des vacances dans le village auprès de mes parents avec mes enfants, qui eux aussi aiment beaucoup la Corse et connaissent les jeunes de leur âge.

Très attachée à mon île natale et particulièrement à Appietto, je désire depuis longtemps construire une maison sur la parcelle que je possède afin d'y passer ma retraite en famille.

Plusieurs constructions existent à proximité de mon terrain desservi en eau, électricité et éclairage public et auquel on accède par une route récemment goudronnée.

Je vous saurais gré de considérer ma demande et de classer cette parcelle en zone constructible à la prochaine révision du PLU.

Je vous adresse en pièces jointes le plan cadastral et des photos de situation de mon terrain.

En espérant une réponse favorable, veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Angèle GOZZI GUILLIN





Habitation en face de la parcelle
et route goudronnée

Commune :
APPIETTO (017)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 666 V
Document vérifié et numéroté le 07/08/2014
A.AJACCIO
Par PALAMA MARINA
INSPECTRICE
Signé

Centre des Impôts foncier de :
AJACCIO
6, Parc Cunéo d'Omano, BP 409

20195 AJACCIO CEDEX1
Téléphone : 0495503501
Fax : 0495503517
cdfif.ajaccio@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : A8
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 07/08/2014
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par POGGI (2)

Réf. : 1207GOZZ
Le 28/05/2014

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signes (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarés ont eu pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
_____ le _____

(1) Voir les mentions légales. Le formalisme A est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan élévé par voie de main à port, dans la forme B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, arpenteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les casus et qualité du piquetage (piquetage par bornes, par bornes, par bornes, etc...)

